

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION d'EAU POTABLE
DE PRÉNOUVELLON - MEMBROLLES - TRIPLEVILLE - VERDES - CHARSONVILLE-
OUZOUER LE MARCHE**

Reçu à la Présidence
de Loir-et-Cher, le :

Département de Loir-et-Cher

Arrondissement de BLOIS

Siège : Mairie déléguée de PRÉNOUVELLON – 41240 BEAUCE LA ROMAINE

21 DEC. 2022

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

=====

Séance du 12 décembre 2022

L'an deux mil vingt deux , le 12 décembre à dix huit heures, le Comité Syndical s'est réuni en Mairie de PRÉNOUVELLON, sous la présidence de Monsieur Bernard ESPUGNA, Président du Syndicat.

Date de convocation : 6 décembre 2022

Nombre de membres en exercice : 9

Président de séance : Bernard ESPUGNA

Présents : Bernard ESPUGNA, Jean-Charles GAUCHERON, Bruno VIVIER, Franck POINTEAU, Gérard GOUDEAU, Jean-Paul BEDIU, Christian ROUBALAY, Christine VEUILLE, Jérôme SEJOURNE, Sylvaine GENDRAULT

Absent excusé, Monsieur Philippe POITOU ayant donné pouvoir à Monsieur Gérard GOUDEAU

Délibération 1

Objet : Délibérations modificatives paiement facture VEOLIA et salaires et charges sociales

Monsieur le Président informe le conseil syndical que la Perception de Vendôme a procédé au rejet des mandats 187 et 188, bordereau 42 au motif d'une erreur d'imputation de compte. Mandat émis au compte 23 au lieu du compte 21.

Il convient, de ce fait, de prendre une délibération modificative au titre du budget 2022 en débitant le chapitre 23 de la somme de 20.000 euros afin de créditer le chapitre 21 d'une somme de 20.000 euros selon méthodologie comptable suivante :

2156				0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €
2315				0,00 €	-20 000,00 €	0,00 €	-20 000,00 €

Chapitre 23, compte 2315 : - 20.000 euros

Chapitre 21, compte 2156 : + 20.000 euros

De plus, il convient également de prendre une délibération modificative afin de créditer le compte 6410 qui présente un crédit insuffisant, selon méthodologie comptable suivante :

D	61521				-800,00 €	0,00 €	0,00 €	-800,00 €
D	6410				800,00 €	0,00 €	0,00 €	800,00 €

Chapitre 011, compte 61521 : - 800,00 euros
Chapitre 012, compte 6410 : + 800,00 euros

Le Conseil Syndical

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTÉ

Ces modifications de compte.

Pour extrait conforme au registre
Acte rendu exécutoire après publication
Et dépôt en préfecture le 13 décembre 2022

Délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Le Président,

Bernard ESPUGNA

